

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saint-Omer

Le Schéma Directeur approuvé en 1997 a été mis en révision le 22 octobre 2002 par le Syndicat Mixte Lys-Audomarois qui est chargé de son suivi, de sa révision et de son approbation.

Récemment, le Préfet du Pas-de-Calais a officialisé le départ de trois communes membres de la récente Communauté de Communes de l'Ardrésis (Mentque-Norbécourt, Bayenghem-les-Eperlecques, Nort-Leulinghem) pour le Syndicat Mixte du SCoT du Calaisis.

Cette révision, imposée par la procédure de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, suppose un ensemble d'étapes préalables avant l'adoption du document définitif. Deux grands volets composent ce document de planification :

1) Le rapport de présentation :

Il est composé du diagnostic et de la définition des enjeux du territoire, de l'état initial de l'environnement et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le diagnostic s'appuie en grande partie sur celui réalisé au cours de la démarche " Pays " dont il épouse parfaitement le périmètre.

Quelques tendances lourdes...

- + 550 ménages/an : c'est la croissance prévue dans les 15 prochaines années - Une des plus fortes progressions du Nord/Pas-de-Calais
- 36.4 ans : c'est l'âge moyen de la population, soit +8.5 ans par rapport à la moyenne de 1999 (deuxième rang derrière le Dunkerquois en terme de vieillissement de la population)
- Un emploi qui n'est plus " tiré " par les grandes entreprises locales
- + 2700 : c'est le nombre d'emplois créés par les entreprises de moins de 50 salariés au cours des années 90.
- Une confirmation de l'étalement urbain.

Les priorités "2005" pour l'Agence :

- Le volet " habitat " : engagé en parallèle du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.
- Le volet " déplacement " devra mettre en équation les approches liées à la mobilité des personnes, aux flux de déplacements, aux modes de transport, à l'accessibilité des territoires, ... avec celles portant sur l'aménagement et l'urbanisation (habitat, développement économique, formation,...).
- Le volet " Urbanisme commercial " : A travers notamment la démarche

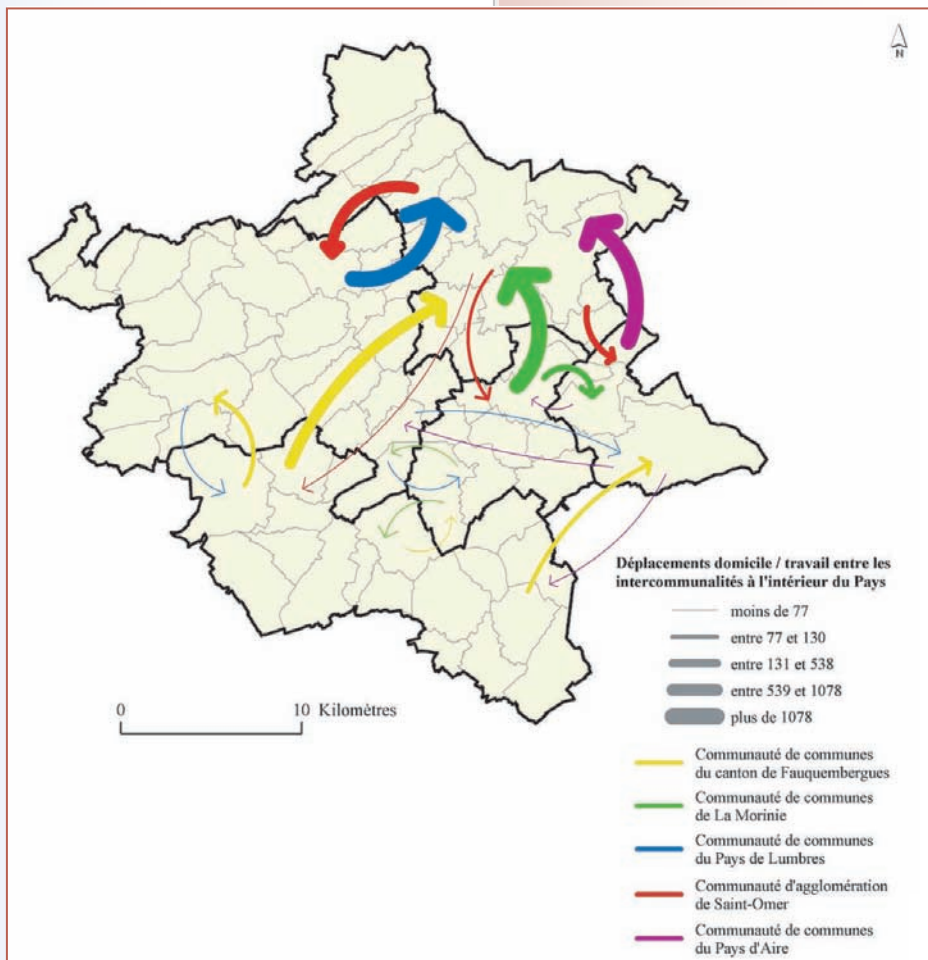
initiée par l'Observatoire Départemental d'Equipe-ment Commercial.

- L'état initial de l'environnement : les premiers éléments du diagnostic environnemental seront prochainement présentés aux membres du Syndicat Mixte Lys-Audomarois .

2) Le document d'orientation :

Le document d'orientation rassemblera les prescriptions permettant la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT. Contrairement au PADD, ce document revêt une dimension prescriptive. C'est sur la base de ses orientations que s'établira la compatibilité du Plan de Déplacement Urbain, des Programmes Locaux de l'Habitat, du Schéma Départemental d'Equipe-ment Commercial, et des Plans Locaux d'Urbanisme, ...

Cette seconde étape de l'élaboration du SCoT devrait démarrer à la fin de l'année 2005 et se poursuivre courant 2006.



Le PLDAIE, à quoi çà sert?



Le Programme Local de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi (PLDAIE) : "avoir les bons repères pour agir !"

Le PLDAIE est une mesure du Contrat de Plan Etat-Région "2000-2006" impulsée par la Région, soutenue par l'Europe et mise en œuvre par les territoires de projets (Pays). Dans l'audomarois, sa maîtrise d'ouvrage est assurée par les 5 EPCI associés dans la création du Pays de Saint-Omer (Communautés de communes du Pays d'Aire sur la Lys, du canton de Fauquemburgues, du Pays de Lumbres, de la Morinie, et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer). Interface entre les politiques régionales et locales, le PLDAIE a pour objectif de promouvoir l'emploi en réunissant l'ensemble des partenaires, opérateurs économiques et sociaux du territoire.



Animé par un technicien, le PLDAIE a vocation à : consolider l'expression des opérateurs locaux, renforcer les partenariats et rechercher des synergies entre les dispositifs, réaliser des analyses prospectives thématiques, et viser à impulser des actions collectives complémentaires des politiques de droit commun. Les structures de la Région de Saint-Omer qui ont développé des activités nouvelles devraient trouver, dans ce dispositif, un cadre de cohérence auquel se référer pour le développement de leurs actions. La diversification du territoire trouvera également un cadre de référence approprié.

La vie de l'Agence

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer a fêté le 9 décembre dernier son 30ème anniversaire à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle. Cet événement a connu un vif succès. Jean-Marc Chambelland, Urbaniste "historique" de l'Agence, y a retracé les dates majeures de la vie de l'Agence à travers les principales évolutions législatives.

D'une manière plus générale, et dans le cadre de la démarche "qualité" initiée par



l'Agence, notons l'instauration d'une comptabilité analytique au sein de la structure qui permet une analyse fine et précise des activités de l'Agence. Un tableau de bord y sera naturellement associé. Un grand "merci" à l'ensemble des collaborateurs qui ont su jouer le jeu avec beaucoup d'implication!

SMCO

Dans la perspective d'une réponse collective à l'appel à projets "coopération métropolitaine" lancé récemment par la Datar, le SMCO souhaite intensifier en 2005 les synergies entre le réseau des Agences d'Urbanisme et de Développement de la Côte d'Opale.

Une convention de partenariat a dans cette logique été signée, formalisant le renforcement des liens.

Le SIG "Zones d'Activités" constituera un axe stratégique de coopération pour cette année.



FNAU

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme a organisé son congrès annuel les 14 et 15 décembre dernier sur le thème de la densité urbaine. L'Agence a modestement contribué à la mise en place de cet événement en participant notamment à l'exposition proposée à l'ensemble des participants.

A la demande du Délégué Général de la FNAU, le Directeur de l'Agence est par ailleurs intervenu dans le cadre du récent colloque national de la DATAR "Les Ateliers de Projet Territorial".

Notons enfin la très symbolique présence du Délégué de la FNAU à l'occasion du 30ème Anniversaire de l'Agence.



Réalisation : Equipe technique de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer

janvier 2005